

QUESTION ECRITE
N° 04

Auteur : M. Francis NIZET, conseiller AFE, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

Objet : Point d'avancement du projet immobilier du Lycée Français International de Pékin.

Le projet immobilier du Lycée Français International de Pékin (LFIP) est évoqué depuis environ quinze ans et est rentré dans une phase concrète depuis 2008. C'est avec la signature de l'accord-cadre entre l'Agence et le consortium chargé de la construction en juin 2012 que le projet a véritablement commencé.

Quel est l'état d'avancement du projet ? A quelle date est prévue la pose de la première pierre et l'entrée dans les murs des élèves et des personnels ?

L'accord cadre a-t-il pu être réécrit pour satisfaire aux exigences juridiques du projet ? Cette réécriture rentre-elle dans les cadres contraints des règles de la comptabilité publique ?

Où en est-on du plan de financement après le nouvel abondement de l'AEFE ? Quel est désormais le budget total du projet ? A-t-on prévu des aléas conséquents (aléas de construction, risque de change, surenchérissement des matériaux de construction) ?

ORIGINE DE LA REPONSE : AEFE

Réponse

L'accord-cadre conclu entre l'AEFE et le consortium régit les relations entre les parties pour la conception, la construction et la location d'un bâtiment sur un terrain. Aucune des parties signataires n'est chargée de la construction et un appel d'offres public chinois doit être organisé pour la sélection d'une entreprise générale qui sera chargée de la réalisation des travaux.

Le projet a été repris par l'équipe de conception pour intégrer un dispositif de ventilation mécanique centralisée avec des équipements de traitement d'air. Les appels d'offres vont être lancés très prochainement, ce qui permettra de démarrer les travaux à l'automne 2014. D'ici là, il sera nécessaire de disposer de toutes les autorisations des administrations locales (conversion du terrain et permis de construire). Le chantier est prévu pour une durée de 12 à 15 mois, suivie d'une période de réception des travaux estimée à 3 mois.

Le propriétaire du terrain a demandé à ce que les modalités de paiement de l'entreprise générale prévues à l'origine dans l'accord-cadre soient modifiées. Un avenant est en cours de rédaction. Il est parallèlement examiné par les services de l'Agence pour vérifier sa conformité aux règles de la comptabilité publique.

Le budget global du projet s'élève à 27,2 millions d'euros dont 2,6 millions d'euros de loyer pendant la période des travaux. Le coût de la construction est donc estimé à 24,6 millions d'euros. Cette estimation comprend toutes les dépenses d'études, de construction et d'équipement de l'opération ainsi qu'une provision de 5% du budget pour variation du taux de change, divers et imprévus. Compte-tenu du financement apporté par l'établissement, de l'aide de l'Agence et de l'emprunt autorisé pour ce projet dont le total s'élève à 24,5 millions d'euros, le financement complémentaire à obtenir s'élève à 2,75 millions d'euros./.